

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 439-4**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LE CODE DE
CONSTRUCTION APPLICABLES DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO
439**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 5 avril 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 AVRIL 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
